

2022 DPE 45 Subventions (93 000 €) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction et la valorisation des déchets et la sensibilisation des Parisiens

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique significative de réduction des déchets et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, afin de préserver les matières premières, de mettre fin à l'enfouissement tout en réduisant l'incinération des déchets et ainsi de limiter leur impact sur l'environnement. L'objectif « zéro déchet non valorisé » constitue dans ce cadre l'un des axes majeurs de la transition écologique de la capitale.

À ce titre, la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent au quotidien pour accompagner les Parisiennes et Parisiens dans la réduction des déchets et la valorisation de ceux qui n'ont pu être évités. Ces structures mettent en œuvre des actions de sensibilisation à un mode de vie plus respectueux de l'environnement, des solutions de valorisation des déchets ou encore des projets en matière de réemploi contribuant à allonger la durée de vie des objets.

Aussi, il vous est proposé de subventionner trois structures ayant sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour favoriser l'engagement et contribuer à l'accompagnement des Parisiennes et Parisiens dans la réduction et la valorisation des déchets.

Pour le 10^e arrondissement

- **Les Canaux**

Faisant suite à la Résidence de l'Eau qui travaillait à une gestion innovante et durable de l'eau, l'association Les Canaux a inauguré en octobre 2022, toujours au sein de la Mairie du 10^e, la Résidence du Durable. Cette résidence accueille et accompagne une large diversité d'acteurs (associations, TPE/PME, collectifs, indépendant.es...) engagés dans la transition d'une société du jetable vers une société durable. La Résidence du Durable propose à ses résidents des espaces de travail et services partagés (formations, conférences, etc.) pour leur permettre de construire et de mettre en œuvre collectivement, à l'échelle du 10^e arrondissement, des projets permettant concrètement la réduction et une gestion plus responsable des déchets (lutte contre les dépôts sauvages d'objets encombrants, jets de mégots, papiers non-recyclés, etc.). L'éco-organisme CITEO sera partenaire de cette démarche menée jusqu'en 2024. Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose d'attribuer à l'association Les Canaux, via une convention d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros.

Pour le 14^e arrondissement

- **Les Hyper Voisins**

En juillet 2020, l'association Les Hyper Voisins et « Les Alchimistes », en partenariat avec la Ville de Paris, avaient installé, à titre expérimental, quatre bornes pour l'apport de déchets alimentaires dans l'espace public. Elles ont permis, en deux ans, de détourner de l'incinération près de 32 tonnes de déchets alimentaires et de les transformer en compost. Au regard du succès de ce dispositif, l'association les Hyper Voisins propose de renforcer cette expérimentation par l'installation de quatre nouveaux points d'apport sur des places de stationnement existantes, en cohérence avec la démarche de « Territoire Zéro déchet » initiée par la Mairie du 14^e arrondissement au début de l'année 2022 et soutenue par la Ville de Paris. L'association vise ainsi à mobiliser mille foyers supplémentaires, en permettant à chacun des habitants du quartier Sarrette Tombe-Issoire de disposer d'une solution de tri à moins de 200 mètres de chez lui. Afin de soutenir l'action de cette association, je vous propose d'attribuer à l'association, via une convention d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 31.000 euros.

Pour tout Paris

- **Unis-Cité**

Unis-Cité est une association pionnière et reconnue dans le champ du service civique en France et qui agit au quotidien pour accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes autour de missions d'utilité publique complémentaires à l'action de la collectivité. En 2021, ce sont ainsi plus de 35 000 jeunes qui avaient effectué un service civique dans une centaine de communes françaises.

Unis-Cité propose la mise en place à Paris d'un programme de sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets. 20 volontaires en service civique seront mobilisés à raison de 5 jours par semaine pendant 8 mois pour aller à la rencontre et sensibiliser différents publics (scolaires, habitants, commerçants) aux questions du réemploi, du tri et du recyclage. Ils seront notamment mobilisés pour promouvoir la valorisation des déchets alimentaires, échanger autour de ses enjeux et des dispositifs existants à Paris, en particulier la collecte des déchets alimentaires sur les marchés et le compostage de quartier, mais aussi pour communiquer sur le dispositif Trilib' (stations de tri dans l'espace public) afin d'améliorer le recyclage des emballages. Afin de soutenir l'action de cette association, je vous propose d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 42.000 euros.

Pour l'année 2022, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien à ces trois associations engagées dans la réduction et la valorisation des déchets, pour un montant total de 93.000 euros, et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2022 et ultérieures.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de
Paris

2022 DPE 45 Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de trois subventions d'un montant total de 93.000 € euros aux associations Les Canaux, Les Hyper Voisins et Unis-Cité ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du _____

Vu l'avis du conseil du 5^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 6^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 7^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 8^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 9^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 16^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 8^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Canaux (numéro SIMPA 188568, numéro de dossier 2022_10455).

Article 2 : Une subvention de 31.000 euros est attribuée à l'association Les Hyper Voisins (numéro SIMPA 190859, numéro de dossier 2023_02623).

Article 3 : Une subvention de 42.000 euros est attribuée à l'association Unicités (numéro SIMPA 105941, numéro de dossier 222_09849).

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les trois conventions financières, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations : Les Canaux, Les Hyper Voisins et Unicités.

Article 6 : Les dépenses correspondantes (93.000 euros) seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2022 et ultérieure de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement .